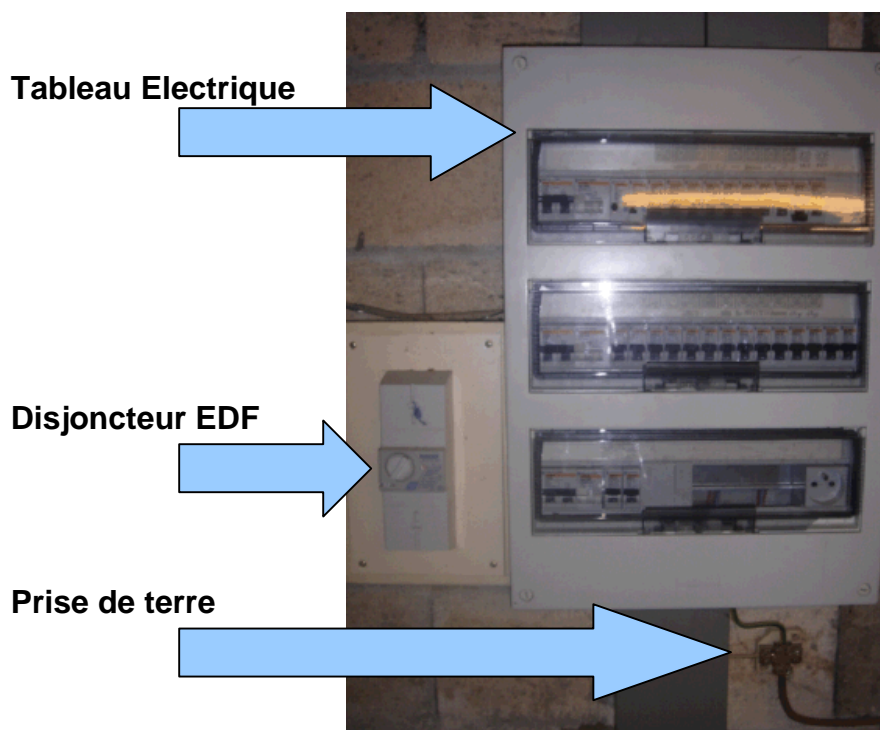


Quelques informations utiles et précautions à prendre avant de faire procéder au diagnostic des installations électriques de la zone réservée au poste de télétravailleur

I. Tableau électrique :

Il convient de localiser géographiquement votre tableau de protection et de distribution. Celui-ci se situe en général à proximité de votre disjoncteur de branchement du distributeur d'énergie (EDF par exemple)



Ce tableau peut-être constitué de divers dispositifs de protection (fusibles et/ou disjoncteurs) Les départs alimentant la zone réservée au télétravail doivent être à coupure bipolaire (Phase et neutre) Il est important de chaque départ soit clairement identifié pour permettre le bon déroulement du diagnostic de vos installations électriques. Cette identification peut être faite de manière manuscrite ou par symbole comme dans les illustrations ci-dessous.



Pour procéder à l'identification, si celle-ci n'est pas faite, ouvrir chaque départ et constater quels sont les appareils ou les installations qui ne sont plus alimentés. Puis assurer l'identification comme indiqué ci-dessus.

II. Socles de prise de courant :

Les socles de prise de courant réservés à la zone utilisée pour le poste de télétravail doivent impérativement être d'un modèle deux pôles avec plot de terre (modèle ci-dessous à gauche) Le modèle ci-dessous à droite deux pôles uniquement ne sont pas acceptés.



figure : PC 2P+T



figure : PC 2P

III. Les conclusions du diagnostic :

Le diagnostic peut donner un avis défavorable dans certains cas :

- ✚ Absence d'identifications claires des circuits au tableau électrique
- ✚ Présence de pièces nues sous tension accessible
- ✚ Absence de prise de terre
- ✚ Absence de dispositif de protection différentielle haute sensibilité 30mA sur le circuit prise de courant utilisé pour le poste de télétravailleur.
- ✚ Socle de prise de courant sans broche de terre (PC 2P+T)
- ✚ Dispositifs de protection inadaptés aux circuits de distribution (Fusible mal calibré par exemple)

Le diagnostic peut déboucher sur un avis favorable, dans ce cas, la zone désignée pour le poste de télétravailleur est propice à l'activité professionnelle du salarié. Cela ne préjuge pas à la conformité globale des installations électriques du logement à usage d'habitation.